



## **GARE A LA RAGE**

### Plan d'action

#### **INTRODUCTION**

La France est indemne de rage depuis 2001. Pourtant, ce virus, mortel pour l'être humain et l'animal à l'apparition des premiers symptômes, est encore une réalité dans plus de 110 pays à travers le monde et notamment des pays à fort attrait touristique.

Chaque année, 50 000 personnes décèdent de la rage au niveau mondial. Sur le territoire national, les derniers décès humains ont été causés par une contamination à l'étranger, par contact ou morsure d'un animal infecté.

La Direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>) vous sollicite afin d'informer et de sensibiliser vos administrés, en amont des périodes de congés, principalement les vacances scolaires, afin :

- qu'ils évitent tout contact avec un animal à l'étranger ;
- de les interpeller sur l'interdiction de ramener un animal étranger sur le territoire national ;
- qu'ils soient informés sur les obligations vaccinales et déclaratives lors d'un voyage hors union européenne avec un carnivore domestiques (chien ou chat).

Ce plan d'action a pour but de proposer aux communes un modèle « clé en main » de déploiement de la campagne nationale « Gare à la rage » à destination de leurs administrés.

Chaque commune est libre d'adapter ce plan d'action selon ses contraintes, canaux de communication et ligne éditoriale.

Vous trouverez l'intégralité de la campagne téléchargeable sur notre site internet: Votre DRIAAF -> Publications -> Campagne « Gare à la Rage » <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/publications-r25.html>

## SITE INTERNET

Il vous est proposé, en tenant compte de la structure et de l'optimisation de la navigation de votre site internet, de mettre en avant le sujet « Gare à la Rage » sur la home-page de votre site internet en format :

- Focus
- A la Une
- Actualités

Vous trouverez dans le kit de communication, un visuel d'illustration ainsi que des propositions de texte d'accompagnement sous différents formats : phrase d'accroche, texte introductif, article complet.

La publication doit renvoyer vers la page internet du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, dédiée à la sensibilisation de la rage et aux informations à connaître : <https://agriculture.gouv.fr/gare-la-rage>

## RÉSEAUX SOCIAUX

Le kit de communication contient :

- Des visuels reprenant les messages essentiels de la campagne « Gare à la Rage » pouvant être utilisés seuls ou en format carrousel.
  - o Visuel seul : avec la phrase d'accroche
  - o Format carrousel : phrase d'accroche + bonnes pratiques + Image institutionnelle « Gare à la Rage »
- Des propositions de textes d'accompagnement type « posts ». Ces derniers peuvent être modifiés par la commune pour correspondre à la ligne éditoriale municipale.

Les publications « Réseaux sociaux » peuvent être programmées pour une mise en ligne différée, permettant ainsi une intervention uniquement de votre chargé de communication / Community manager.

Vous pouvez publier un post chaque semaine durant toute la période estivale.



## JOURNAL MUNICIPAL / REVUE / FEUILLE D'INFORMATION



**[GARE À LA RAGE]**  
**LA RAGE : UNE MENACE TOUJOURS PRÉSENTE À L'ÉTRANGER – SOYONS VIGILANTS !**

Si la rage a disparu du territoire français chez les animaux domestiques depuis plusieurs années, cette maladie mortelle existe encore dans de nombreux pays. À l'approche des vacances et des voyages à l'étranger, il est essentiel de rappeler les bons réflexes pour se protéger et éviter toute importation du virus de la rage sur notre sol.

**Une maladie mortelle pour l'Homme**  
La rage est une maladie virale qui se transmet par la salive d'un animal contaminé, généralement par morsure ou griffure, ou par simple contact avec une plaie, même minime. Elle est systématiquement mortelle pour l'être humain dès l'apparition des premiers symptômes.

**Un danger encore bien réel à l'international**  
Tous les cas de rage détectés en France ces dernières années proviennent d'animaux contaminés à l'étranger. Un animal peut sembler en bonne santé alors qu'il est porteur : les symptômes peuvent mettre plusieurs jours à apparaître. C'est pourquoi il est indispensable d'adopter des comportements responsables, notamment lors de séjours à l'étranger.

Il est donc crucial d'agir avant qu'ils ne surviennent.

Une simple imprudence peut avoir des conséquences dramatiques. **Protégeons nos proches, nos animaux et notre pays en restant vigilants.**

Pour connaître la liste des pays où la rage est encore présente, consultez le site officiel du gouvernement : [agriculture.gouv.fr/gare-a-la-rage/](http://agriculture.gouv.fr/gare-a-la-rage/)

**LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER :**

- Ne caressez jamais un animal errant, même s'il vous semble amical ou en bonne santé.
- N'importez pas d'animaux depuis l'étranger, en particulier des chiots ou des chatons qui n'ont souvent pas été vaccinés.
- Si vous voyagez avec votre animal, assurez-vous qu'il soit vacciné contre la rage. C'est une obligation pour passer certaines frontières et une protection essentielle pour lui comme pour vous.



Proposition de mise en page

Le kit de communication contient :

- Des propositions d'articles, sous différents formats qui peuvent être intégrés tels quels dans vos canaux de communication PRINT. Les différents formats proposés vous offrent ainsi une liberté de publication en tenant compte de vos lignes éditoriales.

- Des visuels d'illustration,
- Un exemple de mise en page.

### Calendrier de publication

Idéalement en amont des vacances scolaires ou durant la période estivale :

- Juin, Juillet ou Août
- Octobre
- Décembre

## AFFICHAGE



**gare à la rage**

**Voyageurs, ne ramenez pas un animal d'un pays touché par la rage.**

Pensez à faire vacciner votre animal lorsque vous partez à l'étranger.

La rage existe encore dans plus de 100 pays. En France, les cas proviennent tous d'animaux contaminés à l'étranger. Une fois les symptômes apparus, la maladie est toujours mortelle pour l'animal et pour l'Homme.

[agriculture.gouv.fr/gare-a-la-rage/](http://agriculture.gouv.fr/gare-a-la-rage/)

Le kit de communication contient une affiche, imprimable en format A4 ou A3. Elle peut être adaptable à d'autres formats selon vos possibilités d'impression.

Cette affiche a vocation à interpeller vos administrés, lors de leur présence sur des lieux de passage ou d'attente :

- Accueil des mairies,
- Salles/couloirs d'attente,
- Bureaux recevant du public,
- Panneaux d'affichage municipaux,
- Panneaux d'information,
- Et tout autre lieu relevant de l'autorité de votre commune.

Il est vous est également possible de mobiliser d'autres organismes, associations, lieux de passage comme les cabinets médicaux (médecins,

dentistes, kinésithérapeutes, infirmières...), les commerçants et les locaux des associations sportives.

### **Déclinaison Panneaux lumineux / Panneaux Pocket**

Les messages de sensibilisation « Gare à la Rage » peuvent être relayés sur vos panneaux d'affichage lumineux ou encore via l'application Panneaux pockets quand vous en êtes équipés.

Les mises en ligne doivent renvoyer vers le site internet dédié : <https://agriculture.gouv.fr/gare-la-rage>

Les messages-clés, présents dans le kit de communication :

- La rage existe encore dans plus de 100 pays à travers le monde ;
- En France, les cas de rage proviennent tous d'animaux contaminés à l'étranger ;
- Pensez à faire vacciner votre animal contre la rage lors de vos déplacements à l'étranger ;
- Une fois les symptômes apparus, la rage est toujours mortelle, pour l'animal et pour l'être humain ;
- Voyageurs, ne ramenez pas un animal d'un pays touché par la rage.

### **UNE QUESTION ?**

Contactez la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**Mme Camille MERLE**

Chargée de communication

[camille.merle@agriculture.gouv.fr](mailto:camille.merle@agriculture.gouv.fr) - 06 79 77 49 18